

Intervention de l'Unaf, représenté par Jacques Buisson, à la CCSS du 30 mai 2024

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs, les Présidents
Mesdames, Messieurs,

L'Unaf souhaite attirer l'attention sur une préoccupation majeure des familles, à savoir le coût du mode d'accueil du jeune enfant, qui n'a cessé d'augmenter depuis 2018 :

- hausse générale du barème des participations familiales en crèche,
- relèvements successifs du plafond de ce barème,
- augmentation du taux horaire moyen des assistantes maternelles alors que les aides se sont érodées.

Ces hausses successives du coût de l'accueil sont une forme d'impôt déguisé sur le travail des parents de jeunes enfants. Le niveau d'effort est déjà trop élevé et la situation ne cesse de se dégrader : ainsi, en 2022, l'OCDE classe la France 20^{ème} sur 27 en termes de coût de l'accueil dans le budget d'un couple dont chacun gagne le salaire moyen. L'Unaf alerte sur les conséquences négatives : un frein à l'emploi des femmes, un risque de moindre recette pour les structures d'accueil du jeune enfant, un risque d'une baisse des cotisations sociales, un frein à la réalisation du désir d'enfant.

Cette hausse du coût du mode d'accueil pour les familles est d'autant plus inacceptable et incompréhensible que, d'une part, le Fonds National d'action sociale de la Cnaf a présenté en 2023 une sous-consommation de 400M€ dont 300M€ n'ont pas été réinvesti au profit des familles.

Le rapport de la CCSS prévoit une baisse massive de l'excédent de la branche famille en 2024. Nous rappelons que cela est dû, d'une part au transfert massif de charge des IJ post-natal. Par ailleurs, l'Unaf alerte sur des hypothèses fragiles pour les dépenses liées à la petite enfance alors que les contours du service public de la petite enfance restent très flous et ne permettent pas de lancer une dynamique.

Pour l'Unaf les comptes de la branche famille ne doivent pas être une variable d'ajustement. La politique familiale nécessite en effet une volonté de réinvestissement, notamment pour permettre aux familles de réaliser leur désir d'enfant : le taux de fécondité n'est que de 1,63 alors que le désir d'enfant est de 2,3. C'est le signe d'un manque de confiance, et laisse présager des impacts négatifs sur les finances de la Sécurité sociale et la dynamique économique de notre pays.

L'Unaf s'oppose donc à toutes futures hausses du coût de l'accueil du jeune enfant et réitère sa demande d'une véritable analyse d'impact de la réforme du CMG prévue en septembre 2025.

Concernant le projet de congé de naissance mieux indemnisé, l'Unaf cette proposition va dans le bon sens. Afin que ce congé réponde complètement aux besoins des parents, l'Unaf préconise :

- un niveau d'indemnisation incitatif pour les pères, 75% du salaire
- une durée permettant de couvrir la 1^{ère} année de l'enfant,
- le maintien de la PrePare à l'issue du congé de naissance

Nous sommes en attente des arbitrages et des propositions qui seront faites au sein du PLFSS pour 2025.

Merci de votre attention